



Forum social 2013

Santé mentale,
AGIR ensemble et laisser des traces...

Forum social 2013

Santé mentale, AGIR ensemble et laisser des traces...

Programme du Forum social

Jeudi 23 mai 2013, à Fribourg

- 10h Remise de la Charte pour un partenariat
à *Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat, Présidente,
Directrice de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg.*
- 13h45 Ouverture du Forum Social
par *Marlyse Dormond Béguelin, présidente de la CORAASP*
- 14h Développer l'action communautaire en Suisse romande
*Conférence de Viviane Prats, Professeure et doyenne de l'unité de formation continue
de la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne, EESP*
- 14h30 Intéresser le public à des questions de santé mentale
*Ateliers d'exploration animés par Christine Wyss, formatrice d'adulte,
Ghislaine Glassey, Florence Nater et Barbara Zbinden, travailleuses sociales.*
- 16h30 En route vers de nouvelles communications sociales
Rêves et projets des membres de la CORAASP
- 17h Clôture du forum et Verre de l'amitié



Interventions des organisations membres de la Coraasp à propos de la Charte pour un partenariat entre les acteurs du domaine de la santé mentale

A3 Jura

Charte : Alliance

Le premier principe de la charte parle de l' « Alliance autour d'un projet de vie ».

« Les signataires s'engagent à former une alliance avec la personne en souffrance psychique autour de son projet. On mettra en commun les compétences de tous pour aller vers une plus grande efficacité et une réelle intégration sociale ».

Ce premier paragraphe renferme à lui seul tout le sens et le contenu de la charte.

En effet « Alliance » selon le Petit Robert, c'est « un accord entre des personnes, des groupes » et l'alliance thérapeutique vers laquelle la charte montre le chemin est celle d'un partenariat triangulaire entre le malade, le proche et le professionnel. Les 3 acteurs combattent le même ennemi, la maladie, en pleine harmonie, dans le respect de l'autre, en reconnaissant les habilités et compétences de chacun, mais aussi ses propres limites.

Le malade reconnaît les compétences du professionnel, mais attend et demande des explications claires données avec un vocabulaire compréhensible, afin de pouvoir prendre des décisions concernant sa personne en pleine connaissance de cause.

Le proche demande d'être intégré dans le processus de soins, non pas pour entraver la liberté du patient, imposer un traitement ou essayer de dénicher le secret médical, mais plutôt pour comprendre la personne en souffrance, apprendre à connaître la maladie et rapporter des éléments importants de la vie quotidienne du proche malade qui peuvent être précieux pour l'évaluation et la thérapie.

Le professionnel, qu'il soit médecin, infirmier, assistant social, maître d'atelier, apporte son savoir sans abuser du pouvoir lié à son statut, avec un regard empathique, en étant à l'écoute du malade et des proches et en respectant la volonté de la personne atteinte par la maladie, sauf dans des situations de grand danger lorsque les capacités de discernement ne sont plus présentes. Dans tous les cas, les professionnels conservent une attitude attentive et respectueuse.

Dans cet esprit, non seulement on augmente les chances de réussite de la thérapie, mais de cette volonté de collaboration émane une valeur d'humanisme dans le respect de chaque personne sans stigmatisation, ni exclusion, vers laquelle toute la société devrait se diriger.

Fernando Fiori

AFAAP

Qui donc est ce fameux proche nommé dans la présente Charte pour un partenariat avec les proches ?

Être proche débute par une affinité qui abouti à des partages fréquents, parfois quotidiens, qui se prolongeront, l'espace d'une vie peut-être. Être proche, c'est vivre des sentiments de toutes les couleurs, mais aussi se poser mutuellement des limites, pour respirer dans sa propre bulle, se ressourcer... prendre soin de soi.

Etre proche c'est parfois se sentir démuni devant une situation de l'autre, que l'on ne comprend plus, qu'on a de la difficulté à apprivoiser. Cet autre qui évolue de manière inattendue, désarçonnante, interpellante... qu'il faut reconnaître pour continuer le chemin. Être proche, c'est aussi souvent découvrir l'injustice de la situation, se mobiliser au sein de la société pour la dépasser.

Etre proche d'une personne vivant des troubles psychique, c'est tout cela... mais encore bien plus ! Car à y regarder de plus près toutes ces situations de vie conduisent à développer une palette de compétences fort diverses : accueil, dans des moments de fragilité, écoute, empathie certes mais aussi, détermination, lâcher prise, discernement, intuition, garant d'un lien de fidélité... pour contribuer à l'amélioration de la cause de son proche, voire de l'ensemble des personnes vivant un trouble psychique et de leurs familles.

Parent ou ami, le proche dont nous parlons aujourd'hui dans la Charte de partenariat fait partie du réseau naturel de la personne en souffrance psychique.

Il est proche aidant dans le soutien et l'assistance qu'il apporte auprès d'une personne en souffrance psychique dans le cadre de la

famille, du lieu de vie (foyer, EMS), du voisinage, du lieu de travail, des loisirs et du réseau d'accompagnement médico-social.

Il est peut-être même en plus un proche solidaire, qui s'engage dans l'intérêt général des personnes en souffrance psychique. Il se met au service d'un projet de société et s'implique dans l'évolution des mentalités et des structures.

Dans la Charte de partenariat que nous venons d'approuver, le terme «proche» désigne ces différents types d'engagement si précieux pour la personne en souffrance, mais si déterminants pour la société entière. Car sans leurs relais, ce sont nos villes et villages qui perdent leur essence, leur essentiel, le lien et ce partage de responsabilité sans lequel la vie en commun n'est plus possible...

Antoinette Romanens

ANAAP

Texte sur le partenariat

Dans nos associations, les valeurs telles que l'autodétermination, la solidarité et la prise de responsabilités individuelles et collectives sont importantes. C'est pourquoi nous défendons en particulier une approche dans l'accompagnement de personnes touchées dans leur santé psychique, celle du travail en partenariat avec les personnes concernées, leurs proches et les professionnels. Cette démarche s'inscrit dans la valorisation des ressources et des compétences de chacun.

La charte du partenariat reprend ces valeurs et cette approche. La notion de partenariat semble aller de soi, pourtant il en existe de multiples définitions. L'encyclopédie en ligne Wikipédia en propose une qui correspond bien à notre vision. Le partenariat y est décrit comme :

« une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème ou à un besoin clairement identifié dans lequel, en vertu de leur mission respective, ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation ¹ »

En effet, nous souhaitons que cette charte puisse être utilisée comme un outil de réflexion sur comment collaborer ensemble autour d'un projet commun, sur les besoins et les droits, mais aussi sur les devoirs et responsabilités des différents partenaires.

Dans l'accompagnement thérapeutique, la confidentialité est bien sûr essentielle. Cette confidentialité ne doit toutefois pas conduire à fermer systématiquement la porte aux proches par exemple, mais

plutôt nous inviter à être créatifs pour construire une vraie collaboration en réseau. N'est-ce pas bénéfique pour le patient si ses proches peuvent être informés de certains de ses besoins afin qu'ils puissent lui apporter un accompagnement plus adéquat ? C'est aussi l'occasion d'intégrer ces derniers dans un projet qui les touche également de près (trouver un nouvel équilibre en diminuant les facteurs de stress, reprendre une activité, etc.). Les proches sont eux-mêmes en souffrance, se sentent bien souvent seuls et impuissants... Nous pouvons imaginer que si les proches sont davantage soutenus et informés, ils sont également plus à même de soutenir la personne touchée dans sa santé psychique.

Pour terminer, nous aimerions citer le psychanalyste Serge Tisseron : *« C'est le désir de penser ensemble, de rêver ensemble, d'imaginer ensemble et de comprendre ensemble, qui sont autant de façon de se réconcilier à la fois avec les autres et avec soi-même parce qu'on y reconnaît l'autre autant que l'on est reconnu par lui »* (Tisseron, 2013, p. 189). ²

Nadia Nicoli

Neuchâtel, le 14 mai 2013

1. Partenariat. (s.d.). Wikipédia. Récupéré le 14 mai 2013 de <http://fr.wikipedia.org/wiki/Partenariat>

2. Tisseron, S., Fragments d'une psychanalyse empathique. Paris, Editions Albin Michel, 2013



*Interventions des associations membres de la Coraasp
à propos de la Charte pour un partenariat*



L'Îlot

La solidarité, l'huile et la lumière dans les rouages du réseau

J'ai pour habitude de dire que l'accompagnement d'une personne souffrant de troubles psychiques est un nouveau métier pour le proche. En effet, cet accompagnement nécessite un apprentissage qui prend du temps et une formation continue tout au long des années pour connaître les arcanes de la maladie, les méandres de la psychiatrie et de l'administration.

Pour commencer, le proche se montre aidant presque toujours par nécessité, car il est le premier sur la ligne de front. Il apporte ainsi tout naturellement soutien et assistance à la personne en souffrance psychique. La plupart du temps, il se fait un point d'honneur de tenir très longtemps seul et surestime trop souvent ses capacités, jusqu'au moment où il est épuisé, craque et se rend compte alors qu'il n'y arrive plus sans faire appel à l'extérieur.

Certes, la famille et les proches sont là pour aimer, pour aider, mais ne doivent pas se dévouer sans fin. Il faut qu'une chaîne se construise autour du malade et que le proche en devienne un maillon, qu'il prenne sa place dans le réseau comme partenaire.

Pour bien fonctionner le réseau qui se crée doit être constitué de personnes qui se respectent, se reconnaissent équivalentes et se comportent solidairement. Cela signifie que, à travers un partenariat bien compris et bien assumé, elles se sentent liées par une responsabilité et des intérêts communs, visant le bien-être du patient et de tous ceux qui l'entourent.

De la sorte, cette alliance empreinte de solidarité assure une dynamique et une synergie épanouissantes pour tous les partenaires.

A l'heure actuelle, dans le canton de Vaud, les proches sont sur le devant de la scène grâce au programme mis en place par le Département de la santé et de l'action sociale, dont le chef est Pierre-Yves Maillard.

Puisse cette volonté de donner aux proches une véritable place de partenaire ne pas être qu'un argument politique ou une recherche de leur plaisir.

Par conséquent, nous nous réjouissons que la Charte de la Coraasp ait vu le jour et qu'elle soit prochainement remise aux autorités vaudoises responsables de la santé de ce canton, lors du Congrès du Graap.

La solidarité active et bien vivante permet l'épanouissement de chaque partenaire et devient la lueur qui maintient la flamme comme l'exprime si bien ce proverbe japonais: « La bougie ne perd pas sa lumière en la communiquant à une autre bougie. »

Anne Leroy

Le Relais

LA RECONNAISSANCE DES PROCHES... de leurs compétences et de leurs besoins

Les proches doivent être connus et reconnus.

Ils sont un maillon essentiel dans les projets de soins (au sens large) mis en place autour des personnes concernées pour leur mieux-être et les projets de vie souvent à reconstruire.

On sait combien l'environnement de la personne concernée, depuis son enfance et son adolescence joue un rôle essentiel dans le déclenchement possible et l'évolution des problématiques psychiques. Les événements des parcours de vie des personnes concernées et des proches doivent être un élément important, porté à la connaissance des soignants. Ce vécu et ces expériences doivent être transmis.

Les proches ont besoin d'écoute et doivent bien sûr écouter et apprendre auprès des soignants qui transmettent leurs connaissances. C'est un échange constructif pour tous.

Car, au bout du compte, si les proches vont mieux, les personnes concernées iront mieux également. Ce cheminement commun est indispensable. Et même si certains proches peuvent « dysfonctionner », il faut qu'ils soient également écoutés et aidés.

Cette reconnaissance des compétences et des besoins des proches est essentielle.

Travaillons ensemble dans ce sens, en osant, en espérant et en unissant nos forces !

Jean Dambron

Président du RELAIS, Genève



Synapsespoir - Association de proches de personnes souffrant de schizophrénie

Equivalence

Brefs reflets sur « l'équivalence » dans le partenariat « personnes en souffrance psychique – proches – professionnels ».

Etre équivalent c'est avoir la même valeur, la même importance que, être égal(e) à...

Du point de vue des proches, être équivalent c'est être considérés par les professionnels, comme des experts au quotidien de la situation de l'utilisateur de soin autant que de celle vécue par les proches eux-mêmes.

L'équivalence, pour les membres de l'entourage proche, c'est encore être reconnus comme des interlocuteurs égaux et valables dans les échanges avec les soignants, tous les soignants, et les autres professionnels lors des entretiens ou des rencontres en réseaux.

Les connaissances et les compétences acquises par chaque famille, dans la vraie vie singulière qui est la leur, ne seront jamais validées par un diplôme. Cependant elles sont bien réelles, et restent indispensables à une compréhension plus globale de la situation vécue au quotidien par la personne malade et par ses proches. Lorsque ces compétences des proches sont reconnues et entendues par les professionnels pratiquant l'équivalence..., elles nous laissent l'espoir d'une meilleure réussite de la prise en soins et/ou de la mise en place d'un accompagnement pour la personne malade ne premier lieu, mais préservant aussi, dans la durée, la santé et les ressources de sa famille.

La charte présentée aujourd'hui, dans un premier pas commun, nous laisse espérer cette équivalence revendiquée dans un esprit de partenariat que nous sommes appelés les uns et les autres à tisser encore.

Louise-Anne Sartoretti

présidente de Synapsespoir

Remise de la Charte
pour un partenariat
à Anne-Claude Demierre



Discours d'Anne-Claude Demierre

Conseillère d'Etat, Présidente, Directrice de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg.

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un très grand plaisir que je vous adresse les plus cordiales salutations du Conseil d'Etat. Je vous remercie de m'avoir invitée à la remise de la Charte romande du positionnement des proches dans le réseau des personnes en souffrance psychique.

Je me réjouis pour notre canton que la CORAASP tienne réunion ici à la Cité Saint-Justin à Fribourg et je remercie bien évidemment toutes celles et tous ceux qui ont œuvré à la mise sur pied de cet événement.

J'aimerais ici saluer ici tous les efforts que vous avez entrepris année après année pour que votre organisation et tous les collectifs qu'elle représente continuent à travailler pour que les personnes atteintes dans leur santé mentale ainsi que leur famille et leurs proches puissent bénéficier d'un soutien, d'une écoute et d'un accompagnement de qualité grâce à vos différentes prestations de proximité.

Aujourd'hui, vous allez adopter et diffuser la Charte romande du positionnement des proches dans le réseau des personnes en souffrance psychique. J'aimerais saluer tous les efforts consentis depuis bientôt 2 ans par des patients, des proches et des professionnels de l'accompagnement psychosocial qui ont permis à ce document charnière de voir le jour.

Cette proposition de partenariat et de collaboration globale contenue dans votre charte est une excellente chose. Cette initiative nous rappelle que la santé mentale n'est pas qu'une simple relation bilatérale médecin-patient, mais qu'elle trouve des ramifications dans bien d'autres espaces, que ce soit dans l'institution de soins avec les prestations médicales, infirmières, psychologiques, thérapeutiques, culturelles, sociales ou encore spirituelles qu'on y trouve ou encore dans l'environnement du patient avec sa famille, ses proches ainsi que son réseau social et professionnel.

Cette charte est un appel à la fondation d'une alliance communautaire autour du patient pour que celui-ci puisse se réapproprier son destin, en construisant un projet de vie qui lui appartienne et qui le projettera dans l'avenir.

2

Votre réflexion s'inscrit parfaitement dans une stratégie à long terme. Elle contribue à la définition des contours de la santé mentale de demain, où le patient se trouve au cœur du système d'accompagnement et de soins et où ses proches sont une donnée incontournable de la problématique. Cette cohérence concernant le patient psychique implique nécessairement plusieurs niveaux de prises en charge et une étroite coordination entre eux. Cette philosophie doit garantir l'orientation optimale des patients selon leurs besoins, en fonction des compétences à disposition et des ressources existantes.

La psychiatrie s'inscrit aujourd'hui dans un changement de perspective. Elle vise désormais l'adaptation à la maladie et le rétablissement, en privilégiant à la fois le retour aux soins de proximité et l'arrimage de la trajectoire du patient à un projet de vie. Dans cette perspective, les soins et les thérapies ne concernent plus seulement les spécialistes de la psychiatrie, mais également les patients, leurs familles ainsi que les communautés où ils vivent. Comment toutes ces personnes vivent-elles la maladie de leur proche? Que peuvent-elles faire pour l'aider? Comment pouvons-nous les accompagner ?

Cet aspect communautaire, qui va bien au-delà des frontières naturelles des seules institutions, est un volet essentiel de la consolidation de la santé mentale et du traitement des maladies psychiques. L'accent n'est dès lors plus uniquement à mettre sur la seule guérison de la maladie mentale et la compétence du professionnel, mais sur un projet coordonné de retour à une vie qui ait du sens pour la personne et qui intègre également la famille et les proches, avec leur souffrance et leurs difficultés, mais aussi leurs ressources.

Cet aspect multidimensionnel et pluridisciplinaire de la prise en charge de la maladie mentale me paraît un point essentiel. Ainsi, c'est bien une communauté de partenaires institutionnels et associatifs qui se constitue pour lutter contre la maladie et soutenir les proches. Ce qui est remarquable dans ce projet, c'est le renforcement de la coordination et la mise en place de collaborations, où les équipes pluridisciplinaires des institutions publiques formées de médecins, d'infirmiers, d'assistants sociaux, de psychologues et de thérapeutes spécialisés sont soutenus par des partenaires associatifs, comme les membres et partenaires de la CORAASP, défendant les intérêts des patients et des patients, des familles et des proches. De multiples organismes publics ou privés, tels que les psychiatres privés, les médecins de premiers recours, les services d'aide et de soins à domicile ou encore les services sociaux régionaux sont également connectés à cette communauté d'action et de réflexion sur la santé mentale.

3

J'aimerais saluer cette collaboration, qui donne du sens aux actions menées dans chacun de nos cantons pour une santé mentale plus efficace, plus humaine, plus proche des besoins des patientes et des proches et moins stigmatisante. Ce travail en commun débouche, d'une part, sur des prestations pluridisciplinaires pour lutter contre la maladie, et, d'autre part, sur des opérations d'information et de sensibilisation pour un large public, comme ce fut le cas récemment pour la schizophrénie, qui ont trouvé un large écho dans toute la Suisse romande, et comme c'est le cas aujourd'hui avec la présentation de votre charte.

J'aimerais vous remercier toutes et tous pour votre engagement et votre précieuse contribution à cette réflexion complexe, mais tellement passionnante.

Je vous souhaite plein succès pour votre forum social de la Coordination romande des associations d'action pour la santé psychique ainsi qu'une excellente assemblée générale ici à Fribourg.

Je vous remercie



"Développer l'action communautaire en Suisse romande"

Conférence de Viviane Prats

Professeure et doyenne de l'unité de formation continue

de la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne, EESP



Intéresser le public à des questions de santé mentale
Ateliers d'exploration animés par Christine Wyss, formatrice d'adulte,
& Ghislaine Glassey, Florence Nater et Barbara Zbinden, travailleuses sociales.



Ateliers d'exploration animés par Christine Wyss, formatrice d'adulte, Ghislaine Glassey, Florence Nater et Barbara Zbinden, travailleuses sociales.

AFAAP

Agir et laisser des traces - Courts et moyens métrages

« Ateliers de courts-métrages » est la résultante de notre réflexion commune sur la manière de célébrer les 20 ans de l'AFAAP en 2012. L'idée de départ était très large : offrir la possibilité aux membres de réaliser de A à Z des courts-métrages en lien avec la souffrance psychique. Les projets pouvaient être personnels ou en groupe. Ce support a permis à chacun de s'investir selon ses intérêts : participer au choix du sujet, réfléchir aux questions des interviews, construire un scénario, apprendre l'utilisation d'une caméra numérique ou la prise de son, s'atteler au montage, etc. Toujours selon notre principe de groupes ouverts, le nombre de participants pouvait varier selon les séances mais la majorité s'est investie sur la durée. Dans cette configuration assez particulière, nous avons réussi à mettre sur pied quatre projets – deux personnels et deux en groupe – en l'espace de 17 rencontres de 2 heures en groupe. Ceci ne comprend bien sûr pas tous les jours de tournage et toutes les heures de montage qui eux représentent près de 120 heures. Ce groupe a joui d'une très forte participation.

Après de nombreuses heures de tournage, les participants au projet – avec l'aide très précieuse de Rolf Waeber, réalisateur – ont sélectionné et agencé les séquences, puis retranscrit et traduit les témoignages. Ce travail conséquent a demandé beaucoup de disponibilité de la part de nos membres durant les six premiers mois 2012.

Un résultat de grande qualité nous a décidés à promouvoir ces supports – deux moyens et deux courts-métrages – tant auprès de professionnels du domaine que de monsieur et madame Tout-le-Monde.

Dans « Vivre avec la maladie psychique », dix membres témoignent des changements, des singularités, des souffrances que la maladie a entraînées dans leur vie. « Moi et l'AFAAP » témoigne de l'importance de ce lieu de rencontre – créateur de lien et de rétablissement.

« Mon témoignage, ma maladie et tout ce qui va avec... » évoque l'incidence des blessures de la vie sur la gestion du quotidien. « Respiration » parle avec poésie du décalage entre le rythme imposé par les conséquences de la maladie psychique et le rythme du monde actuel : « Ce rythme effréné, c'est trop, je n'y arrive pas. Mes émotions tournoient, si je les suis, je me noie. »

Nous relevons la forte implication de M. Rolf Waeber qui a, en plus de son mandat, consacré beaucoup de temps personnel, notamment dans la phase de sous-titrage des documents et le remerciements chaleureusement.

Antoinette Romanens et Micheline Grivel Jorand

AFAAP

Ciné-Psy

Une deuxième édition de Ciné-Psy – la première ayant eu lieu en 2010 – a créé l'évènement tout public pour la célébration de nos 20 ans.

Buts de l'évènement : informer sur les conséquences sociales de la maladie psychique, faire connaître l'implication citoyenne de nos membres et travailler à la reconnaissance de leurs compétences au sein de la société.

Ses principes de base : Accompagné par les professionnels de l'association, un groupe de membres concernés par la maladie psychique a mis sur pied la manifestation. Les tâches qui lui ont incombé : établir le concept général, visionner et choisir des films, les résumer et motiver le choix final, distribuer les papillons et contribuer au bon déroulement de la soirée. Après avoir visionné avec nos membres plusieurs films, un choix a été effectué avec les participants aux projets.

Programmes Ciné-Psy : la première édition comprenait deux films grand public sur des thématiques de santé mentale : « Elling », histoire d'un quadragénaire ayant de grandes difficultés à s'adapter au monde environnant et « Le soliste », récit de la vie de Nathaniel Ayers, prodige du violoncelle qui se retrouve à la rue à cause de ses troubles psychiques. Un court-métrage sur la schizophrénie réalisé par la fondation HorizonSud et des témoignages de nos membres sur leur vécu en lien avec la maladie psychique accentuent la charge émotionnelle – déjà importante – procurée par les films.

Pour la 2ème édition et après avoir visionné avec nos membres quatre films, nous avons retenu le film « Helen » qui raconte – avec beaucoup de réalisme et de sensibilité – la dépression et ses conséquences pour la personne concernée et pour sa famille. « Helen » était diffusé en première partie de la manifestation. Durant un apéritif, membres et professionnels ont été sollicités par le public pour des échanges relatifs à la perception de la maladie, aux ressources et difficultés des proches... Durant la 2ème partie, les spectateurs ont découvert les courts et moyens métrages réalisés à l'AFAAP.

Spectateurs : Première édition : plus de 200 spectateurs ont assisté à chacune des projections ainsi qu'à la partie officielle qui s'est déroulée en présence de Mmes Anne-Claude Demierre, Conseillère d'État et Ruth Lüthi, présidente du FIFF ainsi que de Pierre-Alain Clément, Syndic de la ville de Fribourg.

Deuxième édition : En plus d'une représentation d'un des courts-métrages pour les autorités et invités lors de la cérémonie officielle des 20 ans, environ 150 personnes ont vu soit la projection des courts-métrages, soit le film tout public. Nous aurions souhaité une participation plus fournie à cette manifestation, mais l'impact des projections sur le public nous a touchés : beaucoup ont dit avoir mieux compris l'incidence de la maladie pour les personnes qui la vive et ont été impressionnés par la force des témoignages

Bilan de Ciné-Psy plus que réjouissant. Tout d'abord, il a permis à nos membres de s'investir dans un projet qui était pour eux très gratifiant

– le fait de travailler avec Cinémotion-Rex accentuait l'importance, le sérieux du projet. Un membre a évoqué la valeur inestimable de se sentir capable de quelque chose. Parler du projet à ses proches, être reconnu par son entourage, tout cela renforce l'estime que la personne a d'elle-même. Ciné-Psy a joui d'une belle couverture médiatique : émission radio, pleine page de témoignages dans le journal l'Objectif fribourgeois. Là encore une belle satisfaction personnelle et collective : œuvrer à la reconnaissance de la souffrance psychique et à la déstigmatisation des personnes vivant avec. Au niveau du public, nous avons reçu beaucoup de messages positifs : admiration envers nos membres qui ont témoigné durant la soirée et ceux qui se sont investis pour son bon déroulement, excellente qualité et richesse des films proposés et de leurs messages, atmosphère chaleureuse... Les spectateurs sont venus de tous horizons : du canton de Fribourg, bien sûr, mais aussi de Thoun, Bienne, Bâle du canton de Vaud et du Valais. Pour l'association, nous avons touché un public diversifié : personnes concernées par la maladie psychique, proches, professionnelles, mais aussi amoureuses du 7ème art.

Antoinette Romanens et Micheline Grivel Jorand



AFAAP groupe 2





AFAAP groupe 1
Témoignages
"Moi et l'AFAAP"



ANAAP

« *L'accueil autogéré* »

En 2008, plusieurs membres et deux professionnelles de l'ANAAP ont participé à la première session de formation à la Sociocratie dans le cadre de la CORAASP.

Suite à cette formation, nous avons organisé l'année suivante une grande journée d'échange et de discussion entre membres du comité, membres, proches et professionnelles pour définir ensemble l'ANAAP du futur. Le constat fait lors de cette journée : souhait d'expansion de l'association, avec plus d'ouvertures, notamment lors de périodes de vacances. Il en découle la proposition d'organiser des plages d'accueil gérées uniquement par des membres de l'association. Dès lors, nous mettons en place les permanences d'accueil autogéré.

Depuis 2009, ces permanences sont mises sur pied principalement en période estivale et de fin d'année lorsque la permanence psychosociale est fermée. Les bénévoles sont responsables d'accueillir les membres, de mettre en place et de ranger le lieu d'accueil, de s'assurer du respect des principes de la charte de l'ANAAP.

Le concept de l'accueil autogéré a été élaboré conjointement entre les professionnelles et les membres bénévoles de l'accueil autogéré. Depuis ses débuts, il s'est enrichi en fonction des expériences faites. Pour que cet accueil ait lieu, la présence de deux bénévoles par après-midi est requise, pour permettre le partage des responsabilités et des prises de décision. Concrètement, avant chaque accueil autogéré d'une longue durée (2 semaines), une rencontre a lieu entre une professionnelle et les bénévoles pour l'organiser, rappeler les

tâches confiées, partager les préoccupations. Au terme de la période d'accueil autogéré, une nouvelle rencontre pour effectuer un débriefing est organisée.

Cette nouvelle prestation dans le cadre de l'ANAAP répond manifestement à un besoin. Nos permanences d'accueil autogéré sont appréciées et bien fréquentées par nos membres habitués. Les bénévoles se sentent valorisés et apprécient de se rendre utiles et disponibles pour les membres en besoin de lien en période de vacances.

Martine Diallo-Constantin

Intervenante en psychiatrie sociale

Neuchâtel, le 18 juin 2013

ANAAP : "Accueil autogéré"



GRAAP La Roselière

Action collective menée suite à des incivilités de la part d'écoliers à l'égard de personnes fréquentant le Graap La Roselière à Yverdon-les-Bains.

La visibilité de leur différence ou fragilité (ex : peluches) aurait amené des écoliers à des agressions envers plusieurs personnes concernées (cailloutages, coups de pieds, poursuite).

Suite à ces événements, dans un contexte du Nord vaudois de plus en plus concerné et en accord avec les services sociaux de la ville, le Graap a proposé un projet visant la prévention de ces incivilités et la délinquance juvénile à la troupe de théâtre du Caméléon (spectacle interactif).

But 1) « Dans le cadre de la mission du Graap, nous sommes attentifs aux questions liées à l'inclusion sociale, tant au plan de la destigmatisation de la folie, qu'au niveau du développement des compétences à vivre ensemble ».

But 2) « Enrichir les connaissances concernant la santé psychique et développer les compétences personnelles et sociales pour la gestion des émotions et la maîtrise de l'agressivité ».

En recherchant des appuis financiers auprès du service de l'éducation et de la jeunesse, puis de la municipalité et du canton, le Graap a pu concrétiser ce projet avec la troupe du Caméléon et participer à l'élaboration du scénario de la pièce à présenter dans les écoles.

Cette problématique de la tolérance et du respect d'autrui a bien su interpellé les directeurs d'établissements scolaires, confrontés eux aussi à ces difficultés.

Ce spectacle a été très bien accueilli et a sensibilisé de nombreux jeunes à Yverdon puis dans d'autres villes.

Le spectacle a depuis déjà tourné dans différents cantons, mais il pourrait encore être utilisé dans d'autres lieux. Il reste un outil de prévention des incivilités et de la délinquance juvénile.

La force de ce projet réside notamment dans l'élan qui est parti de problématiques personnelles pour devenir une action communautaire. Une action communautaire visant le respect des différences et la compréhension de l'Autre, besoins importants pour les individus et pour la société dans son ensemble.

Anna Wahli



Apprendre ce qu'est la différence
aux jeunes du handicap dans les
écoles

Graap groupe 2



GRAAP groupe 1 : "Pétition pour Felipe"





Groupe mixte



Article dans le journal "La Liberté" Une Charte pour la santé mentale

*Les proches des personnes en souffrance
psychique ont un grand rôle à jouer
dans le traitement.*
VINCENT MURITH-A



FRIBOURG Les acteurs romands de la santé psychique ont signé une charte. Celle-ci met en valeur le rôle des proches des personnes malades.

OLIVIER WYSER

Quand une maladie psychique s'installe, elle s'en prend souvent à l'équilibre de toute la famille de la personne touchée. Quel est le rôle des proches de la personne atteinte dans sa santé? Les membres de la CORAASP, la Coordination romande des associations d'action pour la santé psychique, ont signé une charte pour un partenariat entre les acteurs de la santé mentale. Vingt-cinq organisations romandes sont affiliées à la CORAASP, qui tenait son assemblée générale hier à Fribourg. La charte a été remise à la conseillère d'Etat fribourgeoise Anne-Claude Demierre, directrice de la santé et des affaires sociales.

«Cette charte donne encore plus de sens aux actions menées dans les cantons. C'est un changement de perspective qui apporte une cohérence pour le patient», commente Anne-Claude Demierre. Pour aider l'ensemble des acteurs à porter un regard nouveau sur les proches, trop souvent encore ignorés, voire écartés, des structures d'aide et de soins psychiatriques, les membres de la

CORAASP ont invité tous les partenaires engagés dans des projets de rétablissement de la santé psychique à définir avec eux les principes d'une charte de partenariat.

Impliquer les proches

Mais qui sont les proches des personnes malades? Ils font partie du réseau naturel de la personne en souffrance psychique, tous deux peuvent être liés par un lien de parenté ou d'amitié. Les proches aidants, eux, apportent soutien et assistance à la personne atteinte dans le cadre de la famille, du lieu de vie, du voisinage ou encore du lieu de travail. Enfin, les proches solidaires s'engagent dans l'intérêt général des personnes en souffrance psychique.

La charte prend en compte tous les proches, et établit des principes de base. Les signataires s'engagent à considérer les proches comme des partenaires équivalents. Les partenaires de cette alliance sont tous incontournables et indispensables dans le proces-

sus d'accompagnement de la personne en souffrance. Ces proches ont également des compétences, acquises par leur vécu. Ils ont en outre aussi des besoins que les professionnels se doivent de prendre en compte.

Esprit de famille

La charte souligne l'importance de la cohésion de la famille confrontée à la maladie psychique d'un de ses membres. Souvent menacé, le maintien de l'équilibre familial doit focaliser toutes les attentions. Pour une bonne prise en charge du patient, il faut un climat de confiance et d'entraide.

Par honte, les proches préfèrent souvent cacher qu'un des leurs souffre de maladie psychique. La méconnaissance des troubles psychiques contribue à en faire des tabous. Les signataires estiment que s'ils étaient mieux compris, les troubles feraient moins peur et susciteraient de l'empathie plutôt que de la méfiance. Les proches seraient alors mieux soutenus et leur rôle dans le tissu social serait ainsi valorisé. I

Rendez-vous à Genève
le 3 juin 2014
pour le prochain Forum social...



Réalisation : Sabine Germanier, automne 2013

www.coraasp.ch - info@coraasp.ch